



D.2018.05.30.6.16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.16 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse -Convention de financement entre la commune de Plaisance du Touch et Tisséo-Collectivités pour les travaux de création d'un réseau pluvial Monestié et d'antennes pluviales rues Bernadot-Pradettes - Convention n° L3 2017 13347 CN. Autorisation de signer la convention

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-16D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Exposé de Monsieur le Président :

La commune de Plaisance du Touch a entrepris la réalisation d'un schéma directeur de gestion de son réseau pluvial. Suite à cette étude, la commune a décidé de renforcer son réseau pluvial sur certains secteurs dont certains sont situés dans le périmètre d'intervention des travaux LINEO 3.

Ainsi la commune de Plaisance du Touch prévoit :

- au niveau de la gare bus Monestié, la création d'un réseau de diamètre 800 et diamètre 1000 en lieu et place du réseau existant,
- sur l'avenue des Pyrénées au niveau des croisements avec les rues Bernadot et Pradettes, d'augmenter la capacité de son réseau pluvial existant.

Afin d'éviter une dégradation ultérieure des aménagements de surface lors de la création de ces réseaux, la commune de Plaisance du Touch a souhaité que les travaux du LINEO 3 intègrent ces réseaux projetés au niveau de la gare MONESTIE et la réalisation d'antennes pluviales sur l'avenue des Pyrénées au niveau des croisements avec les rues Bernadot (diamètre 600) et Pradettes (diamètre 800).

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement par la commune de Plaisance du Touch à Tisséo-Ingénierie, pour la pose de réseau d'assainissement pluvial diamètre 800 et diamètre 1000 sur le secteur de la gare MONESTIE et la réalisation d'antennes pluviales sur l'avenue des Pyrénées, au niveau des carrefours avec les rues Bernadot (diamètre 600) et Pradettes (diamètre 800).

La commune prendra en charge les travaux d'assainissement réalisés par le groupement d'entreprise EUROVIA/MALET titulaire du marché VRD2 sur le secteur Plaisance du Touch, ainsi que le suivi de ces travaux par la maîtrise d'œuvre du LINEO 3.

La maîtrise d'œuvre ARCADIS – BETEM – URBANICA assurera le suivi de ces travaux d'assainissement pluvial, depuis la phase VISA jusqu'à la phase AOR.

Les études et travaux effectués et préfinancés par Tisséo Ingénierie à la charge de la Commune de Plaisance du Touch sont évalués à 253 533,25 € HT (304 239,92 € TTC) et répartis de la façon suivante :

- Réalisation des travaux d'assainissement pluvial par l'entreprise en charge des travaux LINEO 3: 231 750,25 € HT soit 278 100, 30 € TTC
- Réalisation de deux antennes pluviales sur l'avenue des Pyrénées au niveau des croisements avec la rue Bernadot et la rue Pradettes : 10 733,02 € HT soit 12 879,62 € TTC
- Suivi des travaux d'assainissement par la maîtrise d'œuvre missionnée sur les travaux LINEO 3 : 11 050,00 € HT soit 13 260,00 € TTC

La Commune de Plaisance du Touch s'engage à rembourser le coût total réel TTC (taux de TVA en vigueur) des prestations objet de la convention tel qu'arrêté dans les Décomptes Généraux Définitifs produits dès achèvement complet des travaux correspondants.

Les sommes seront remboursées sur présentation des justificatifs correspondants et après vérification et validation par la Commune de Plaisance du Touch.

Tisséo Ingénierie intervenant en qualité de maître d'ouvrage déléguée mandataire de Tisséo-Collectivités, dans le cadre de l'opération du LINEO 3, sera chargée de l'exécution de la convention n° L3 2017 13347 CN à conclure entre la Commune de Plaisance du Touch et Tisséo-Collectivités.

Agencé Collectivités en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-16D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de la convention n° L3 2017 13347 CN.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

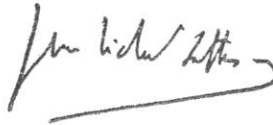
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la Convention n° L3 2017 13347 CN de financement pour les travaux de création d'un réseau pluvial Monestié et d'antennes pluviales rues Bernadot-Pradettes à conclure entre la Commune de Plaisance du Touch et Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo- Ingénierie à signer la convention ci-dessus désignée.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

LINEO 3

Convention n° L3 2017 13347 CN

**CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE
LA COMMUNE DE PLAISANCE DU TOUCH
ET
TISSEO COLLECTIVITES**

**FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN RESEAU
PLUVIAL Ø800 et Ø1000 SUR LE SECTEUR DE LA GARE MONESTIE.**

**FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE D'ANTENNES
PLUVIALES SUR AV PYRENEES AU NIVEAU DES CROISEMENTS AVEC
LES RUES BERNADOT et PRADETTES.**

ENTRE

La **Commune de PLAISANCE DU TOUCH**, dont le siège est situé Rue Maubec à Plaisance du Touch, , représentée par le maire de la commune, Monsieur ESCOULA, ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

D'UNE PART,

ET

TISSEO COLLECTIVITES (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine) dont le siège est situé 7, esplanade Compans-Caffarelli à Toulouse, représenté par son mandataire **TISSEO INGENIERIE** (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (SMAT)), Société Publique Locale au capital de 3 075 300 €, représentée par son Président Francis GRASS,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

TISSEO Collectivités a confié à TISSEO Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine), la réalisation, en son nom et pour son compte, de l'opération LINEO 3. LINEO 3 sera un nouvel axe de bus sur les communes de Plaisance, Tournefeuille et Toulouse. Cette nouvelle ligne de bus à haut niveau de service, débutera au niveau du secteur MONESTIE à Plaisance du Touch, pour se terminer au pôle d'échanges des Arènes, à Toulouse.

La commune de Plaisance du Touch a entrepris la réalisation d'un schéma directeur de gestion de son réseau pluvial. Suite à cette étude, la commune a le projet de renforcer son réseau pluvial sur certains secteurs. Cependant, certaines zones sont situées dans le périmètre d'intervention des travaux LINEO 3. C'est le cas des aménagements projetés sur la gare bus MONESTIE.

En effet, le schéma directeur pluvial de la commune de Plaisance du Touch prévoit au niveau de la gare MONESTIE, la création d'un réseau Ø800 et Ø1000 en lieu et place du réseau existant.

Dans le cadre de son schéma directeur pluvial, la commune de Plaisance du Touch a également le projet d'augmenter la capacité de son réseau pluvial existant rue Bernadot et rue Pradettes.

Afin d'éviter une dégradation ultérieure des aménagements de surface avec la création de ces réseaux, la commune de Plaisance du Touch a souhaité que les travaux du LINEO 3 intègrent ces réseaux projetés au niveau de la gare MONESTIE et, demande la réalisation d'antennes pluviales sur l'avenue des Pyrénées au niveau des croisements avec les rues Bernadot et Pradettes. **C'est l'objet de cette convention.**

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180601-20180530-6-16D- DE Date de télétransmission : 01/06/2018 Date de réception préfecture : 2018/06/2018

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités de remboursement par la commune de **PLAISANCE DU TOUCH à TISSEO INGENIERIE**, pour la pose de réseau d'assainissement pluvial Ø800 et Ø1000 sur le secteur de la gare MONESTIE et, pour la réalisation d'antennes pluviales sur l'avenue des Pyrénées, au niveau des carrefours avec les rues Bernadot (Ø600) et Pradettes (Ø800) .

La commune prendra en charge les travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise titulaire du marché LINEO 3 sur ce secteur, ainsi que le suivi de ces travaux par la maîtrise d'œuvre du LINEO 3.

ARTICLE 2 – MODALITES D'INTERVENTION

TISSEO Ingénierie est la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux du LINEO 3.

La maîtrise d'œuvre de l'opération LINEO 3 est assurée par le groupement ARCADIS – BETEM – URBANICA.

Dans le cadre des travaux du LINEO 3, l'entreprise titulaire du marché VRD sur le secteur Plaisance du Touch est le groupement d'entreprise EUROVIA/MALET (LOT 02).

Ainsi, les travaux concernés par la présente convention (création d'un réseau pluvial sous la gare bus Monestie et réalisation d'antennes pluviales au niveau des rues Bernadot et Pradettes) seront réalisés par le groupement d'entreprises EUROVIA/MALET.

La maîtrise d'œuvre ARCADIS – BETEM – URBANICA assurera le suivi de ces travaux d'assainissement pluvial, depuis la phase VISA jusqu'à la phase AOR.

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'OPERATION – REPARTITION DES CHARGES

Les études et travaux effectués et préfinancés par TISSEO INGENIERIE à la charge de la Commune de Plaisance du Touch sont évalués à 253 533,25 € HT (304 239,92 € TTC) et répartis de la façon suivante :

- Réalisation des travaux d'assainissement pluvial par l'entreprise en charge des travaux LINEO 3:
231 750, 25 € HT soit 278 100, 30 € TTC
- Réalisation de deux antennes pluviales sur l'avenue des Pyrénées au niveau des croisements avec la rue Bernadot et la rue Pradettes :
10 733, 02 € HT soit 12 879,62 € TTC
- Suivi des travaux d'assainissement par la maîtrise d'œuvre missionnée sur les travaux LINEO 3 :
11 050, 00 € HT soit 13 260 € TTC

Toute **évolution de ce montant** devra faire au préalable l'objet d'un **avenant à la présente convention** soumis à l'approbation du Comité Syndical de TISSEO COLLECTIVITE et du Conseil Municipal de la commune de Plaisance du Touch.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La commune de Plaisance du Touch s'engage à rembourser le coût total réel TTC (taux de TVA en vigueur) des prestations objet de la convention tel qu'arrêté dans les Décomptes Généraux Définitifs produits dès achèvement complet des travaux correspondants.

Les sommes seront remboursées sur présentations des justificatifs correspondants et après vérification et validation par la Commune de Plaisance du Touch.

ARTICLE 5 – MODALITES DE RECEPTION

Dans le cadre des travaux pilotés par Tisséo Ingénierie au bénéfice de la Commune de Plaisance du Touch, Tisséo Ingénierie organisera la réception des travaux.

Selon la volonté de la Commune de Plaisance du Touch, un représentant de celle-ci sera convié aux opérations de réception des travaux concernant les travaux d'assainissement pluvial liés à la présente convention.

La remise des ouvrages à la Commune de Plaisance du Touch sera prononcée simultanément à la réception des travaux et fera l'objet d'un procès-verbal établi par Tisséo Ingénierie, qui mentionnera notamment les réserves restant à lever et qui comprendra l'ensemble des documents des ouvrages exécutés.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

Afin de respecter les études menées dans le cadre de la réalisation de son schéma directeur pluvial, la commune de Plaisance du Touch a fourni à Tisséo Ingénierie le plan du réseau pluvial Ø800 et Ø1000 projeté sur le secteur MONESTIE, ainsi que les prescriptions techniques associées.

La commune de Plaisance du Touch est donc responsable de l'ensemble des instructions mentionnées dans ces documents.

Tisséo Ingénierie demeurera responsable du respect des règles de l'art et des mesures de sécurité applicables aux travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Tisséo Ingénierie demeurera également responsable des garanties contractuelles attachées aux travaux dont il est maître d'ouvrage.

La remise des ouvrages implique le transfert des responsabilités relatives aux ouvrages eux-mêmes à la commune de Plaisance du Touch.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention prendra fin lorsque la commune de Plaisance du Touch se sera acquittée du règlement des prestations de la présente convention.

Fait à Toulouse, le
En deux exemplaires originaux

Pour la Commune de Plaisance du Touch,

Pour le TISSEO COLLECTIVITES
TISSEO INGENIERIE,

Louis ESCOULA
Le Président

Philippe BUCHBERGER
Directeur

(1)

(1)

(1) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Linéo 3

Convention n° L3 2017 13347 CN entre la Commune de Plaisance du Touch et TISSEO COLLECTIVITES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-16D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception en préfecture : 01/06/2018